Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260226-DP_2026_023-DE

AGGLO
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

# DÉCISION DU PRÉSIDENT
# DP_2026_023

**Décision du Président**
**DP_2026_023 – Parking de l'Aumaillerie – Convention de mise à disposition avec l'entreprise WRAP BRETON**

Le Président,

Considérant la demande de l'entreprise AU WRAP BRETON d'utilisation d'un espace de 10 m² sur le parking de l'Aumaillerie, à compter de mars 2026, afin de commercialiser des plats à emporter, sur une fréquence hebdomadaire,

Considérant que le foodfruck devra gérer ses besoins en eau/énergie de manière autonome,

Considérant la nécessité d'établir une convention encadrant cette mise à disposition, incluant une facturation annuelle de 100 euros HT ;

**DÉCIDE :**

Article 1 – **D'AUTORISER** l'entreprise AU WRAP BRETON à utiliser le parking dans les conditions détaillées ci-dessus ;

Article 2 – **D'ETABLIR** une convention avec l'entreprise AU WRAP BRETON détaillant les modalités d'utilisation du parking et de facturation ;

Article 3 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 26 février 2026

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION